

PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — Le Socialisme. — Procès du 13 mai. — Chemins de fer. — Revue parisienne. — Vagues rumeurs. — Bourse. — Italie. — Proclamation de Radetzki. — Grande fermentation à Naples. — Plantation d'arbres de liberté à Florence. — CHRONIQUE PARISIENNE : Propagande anarchique; Départ d'un courrier extraordinaire pour Florence; Départ d'un évêque pour la Californie; Situation des prisonniers de Vincennes. — Assemblée nationale. — NOUVELLES DE LYON : Troubles au sujet de l'Homme-du-peuple; Loi sur les attroupements; Suicide d'un ouvrier; Mort tragique d'une jeune mariée. — Nouvelles étrangères. — Banquet démocratique à Berlin. — Faits divers : Invocation des Français; Un filou régénéré; Arrestation de cinquante-huit personnes. — Feuilleton : Suite de Patte-Blanche, épisode de l'Empire.

Lyon, 20 Février 1849.

Le Socialisme.

Nous avons voulu savoir ce que c'était que le socialisme; nous en avons si souvent entendu parler depuis quelque temps, on nous l'a tellement montré comme renfermant les germes d'un progrès sérieux, comme donnant aux classes souffrantes une amélioration réelle, que nous avons désiré connaître ce qu'il y avait de vrai au fond de cette doctrine, présentée sous le programme séduisant de la Religion de l'avenir.

Car ce que nous voulons aussi, nous, c'est la satisfaction de tous les besoins, par l'accomplissement de tous les devoirs; ce que nous voulons, c'est une répartition équitable des jouissances de la vie, c'est le droit du travail, la moralisation, l'instruction et l'aisance de la classe laborieuse.

Si le socialisme peut donner à la société tout ce qu'il promet, nous nous soumettrons volontiers à ses lois; mais si, au contraire, la vérité et la justice sont

dans les institutions actuelles; si ces institutions, au lieu d'être bouleversées, demandent seulement à être perfectionnées, pourquoi les attaquer et les détruire? pourquoi exposer la civilisation à la crise funeste d'un ébranlement général et à toutes les chances malheureuses d'une expérience nouvelle?

Sans prévention et sans haine, mais aussi sans engouement et sans enthousiasme, nous avons voulu nous instruire, et nous sommes allé chez un libraire pour acheter les ouvrages où sont exposés les théories du socialisme et où en sont développées toutes les conséquences; nous avons donc demandé au libraire de nous vendre le livre du socialisme; mais sa réponse nous a fort embarrassé!

En effet, quel socialisme voulez-vous étudier, nous a-t-il dit?

— Quel socialisme? mais il y en a donc plusieurs?
— Oui certainement, a continué le libraire, il y a le socialisme de M. Louis Blanc, c'est le livre de *l'Organisation du travail*; il y a le socialisme de M. Proudhon, c'est le livre de *La Propriété*; il y a le socialisme de M. Cabet, c'est le *Voyage en Icarie*; il y a le socialisme de M. Considérant, c'est le *Phalanstère de Fourier*; il y a le socialisme de M. Raspail, c'est *l'Eau sédative* et la *Cigarette camphrée*; il y a, enfin, le socialisme des montagnards, c'est *l'Histoire de la Terreur et de la Convention nationale*!

Entre tous ces socialismes notre embarras était grand, car dans notre naïveté nous avions pensé que cette science sociale, comme toutes les sciences possibles, était une et indivisible; nous avions pensé qu'elle avait ce caractère d'unité, sans lequel les systèmes ne sont que confusion, les théories, jeux de l'esprit; sans lequel, enfin, il n'y a qu'impuissance et avortement, car il n'y a pas plusieurs mathématiques, plusieurs astronomies, plusieurs chimies. D'où vient donc qu'il y aurait plusieurs socialismes? Est-ce que ces Messieurs feraient sur la route du progrès, com-

me ces guides dangereux qui affluent autour des voyageurs inexpérimentés, pour les séduire, les entraîner et les perdre? Est-ce que tous les socialismes ne seraient que d'indignes traquenards, tendus à la crédulité du peuple?

Voyons cependant, car que risquons-nous? si ce n'est, ou de dévoiler des erreurs dangereuses, ou de nous enrichir de sept ou huit systèmes excellents, là où nous comptons à peine en trouver un de possible.

Le socialisme de M. Louis Blanc d'abord. Toute la science de cette longue élucubration, traduite en préceptes, se réduit à une seule formule: l'égalité des salaires. C'est-à-dire, l'élevation de la paresse au niveau du travail, les droits de l'intelligence concédés à l'ineptie, les mérites de l'ordre et de la bonne conduite, attribués à la débauche et au vagabondage, en un mot, l'exploitation des bons par les mauvais. Voilà tout ce qu'il y a au fond des deux ou trois volumes de M. Louis Blanc; ce résultat que nous condense ici en quelques mots, il l'expose longuement dans ses livres, et il le fait en termes élégants, en style entraînant, dans une forme pleine d'attraits et de séductions.

Quelques ouvriers séduits par cette fraternité apparente, par ce beau idéal des hommes égaux devant le salaire, ont essayé ce système; des ateliers ont été soumis à ce régime énervant, et, qu'est-il arrivé? Il est arrivé que les bons ouvriers ne produisaient plus autant, que les mauvais ne faisaient plus rien, que le maître, ruiné par un pareil ordre de choses, a fermé son atelier, et que les travailleurs n'ont plus eu ni paie ni ouvrage. D'autres, confiants dans cet instinct égoïste, qui remplace souvent le stimulant du devoir, ont pensé qu'en s'associant entre eux, qu'en imposant aux ouvriers une tâche dont ils recueilleraient le prix, leur zèle et leur assiduité seraient plus grands. Erreur! l'égalité du salaire était là, et sûr d'avoir au bout du compte fait une bonne journée, le travail-

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Patte-Blanche.

ÉPISEDE DE L'EMPIRE.

(Suite.)

II.

Un rhume de cerveau, conséquence inévitable de sa honte et de ses ablutions trop répétées, ajoutait encore aux tribulations de son triomphe...

Dès qu'il m'eut aperçu, il voulut s'élancer du haut de son pavois, mais les soldats le retinrent. Ses cris aigus, ses frémissements prouvaient son émotion; la mienne ne fut pas moindre lorsqu'on m'eut mis au fait de cette comédie.

L'empereur instruit de ma conduite à l'affaire de Walls, m'avait promu au grade d'officier de la Légion d'Honneur, et le brevet en ayant été expédié à mon colonel, les soldats avaient sollicité la grâce de me l'apporter eux-mêmes en grande pompe, en faisant partager à Patte-Blanche les honneurs de cette fête de famille.

Après le compliment et les accolades d'usage en pareil cas, deux tambours battirent un ban; on fit descendre mon chien de son estrade, et un magnifique gigot rôti fut placé devant lui. Vous décrirai-je la stupéfaction de Patte-Blanche à la vue de ce festin pantagruélique, ses hésitations de chien de bonne compagnie, ses combats entre ses instincts de convoitise et les principes de vertu que je lui avais inculqués? Il n'osait pas plus ajouter foi au témoignage de ses yeux qu'aux invitations pressantes de ses nombreux amis. Craignait-il que ce mets succulent ne recelât quelque boulette perfide? S'attendait-il à ne mordre qu'un rôti de carton peint, au lieu d'un véritable rôti en chair et en os? ou bien encore n'appréhendait-il tout simplement qu'une indigestion après un aussi copieux régal? Toujours est-il qu'il tourna longtemps autour du plat, agitant rapidement le pompon qui lui servait de queue, se léchant le museau avec tout l'appétit d'un gourmet, et me regardant à chaque instant comme pour me consulter sur le parti qu'il avait à prendre.

Enfin, convaincu de la réalité de son bonheur, il se décida à entamer son gigot d'un coup de dent frénétique. Mais une fois sa première faim apaisée, les inconvénients de sa toilette lui revinrent sans doute en mémoire; car, profitant du relâche que lui accordaient ses trop indulgents gardiens, il se prit à se

rouler dans le sable, défrisant ses ailes de pigeons, poudrant sa moustache de toute la poussière du jardin et graissant les allées de toute l'huile antique dont l'avaient oint ses coiffeurs désespérés.

Cette petite ovation ne me trouva pas insensible, on le pensera aisément, je fus aussi touché des bons soins dont on combla Patte-Blanche, à partir de ce jour, que de toutes les marques d'affection qu'on me donnait; car je savais que sans lui j'eusse été indigne de reprendre rang dans l'état-major du régiment.

Plus tard, dans les cales infectes des pontons, ce souvenir parvint souvent à bannir de mon esprit de sinistres préoccupations, et à me faire oublier les douleurs d'une captivité aussi ignominieuse que cruelle.

Je vous ai dit que le général Gouvion-Saint-Cyr s'était décidé à occuper la ville de Reuss à cause de sa prospérité et des ressources qu'elle offrait à son corps d'armée; mais cette abondance n'était malheureusement que pécuniaire, et les greniers de la ville étaient complètement dépourvus de grains.

Nos troupes purent à peine y séjourner un mois, se trouvant coupées dans leurs communications non seulement avec la France, mais encore avec Barcelonne.

(La suite à un prochain numéro.)

leur insouciant se laissait aller à son indolence naturelle, il ne faisait rien ou peu de chose.

Nous en appelons à tous les ouvriers; qu'ils nous disent s'ils seraient exacts aux heures du travail, s'ils demeureraient tout le jour cloués sur leurs établis, vers leurs forges ou dans leurs chantiers, sans l'émulation qui les soutient et qui les encourage; qu'ils nous disent s'ils deviendraient habiles, adroits et experts dans leurs métiers, si on les condamnerait à recevoir toujours le même salaire, quel que soit leur degré de capacité, de peine ou d'intelligence? L'émulation! l'émulation! sans elle il n'y aurait ni bien-être pour le travailleur, ni progrès pour l'industrie, ni amélioration dans l'esprit et dans les mœurs du peuple. Il faut qu'un homme trouve son intérêt à bien faire, pour qu'il fasse bien; c'est la loi humaine, et c'est aussi la loi juste. Ne serait-il pas révoltant que celui qui aura péniblement passé sa journée à battre le fer sur l'enclume, ne reçoive pas davantage que celui qui, après une courte apparition, se sera réfugié au cabaret ou qui sera resté nonchalamment les bras croisés, assis dans le coin de l'atelier?

La réponse est dans toutes les bouches; aussi M. Louis Blanc a-t-il reçu des ouvriers eux-mêmes le nom significatif de Chou-Blanc, c'est-à-dire, qu'il a fait *fiasco* complet.

A un prochain numéro les autres systèmes.

Procès du 15 mai.

La cour de cassation, chambre criminelle, présidée par M. Laplagne-Barris, a statué aujourd'hui sur les pourvois de MM. Raspail et Quentin, contre l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris du 18 janvier dernier et le décret du 22 du même mois, qui les a envoyés ainsi que les autres inculpés du 15 mai, devant la haute-cour séant à Bourges.

Le rapport de la procédure a été fait par M. Vincent-St-Laurent. M^e Labor a présenté les moyens à l'appui du pourvoi.

La cour, conformément aux conclusions de M. Sève, avocat-général, a, après en avoir délibéré en la chambre du conseil, rejeté le pourvoi et condamné les demandeurs en l'amende.

La commission de trente membres chargée de l'examen du budget de 1849 poursuit activement le cours de ces travaux. M. le ministre des travaux publics s'est rendu hier dans le sein de cette commission où il a défendu son projet de budget avec autant de force que de netteté; il a fait ressortir, par un fidèle exposé des faits, l'immense dommage que recevrait le service public si, après tant et de si grands sacrifices de la part de l'Etat, les entreprises destinées à ouvrir de nouvelles sources à la prospérité du pays étaient abandonnées. On peut apprécier la justesse des arguments de M. le ministre d'après les réductions et suppressions proposées sur le budget des travaux publics par la sous-commission que préside M. Bixio. Il s'agirait de réduire d'environ de 47 millions la somme affectée aux travaux extraordinaires, notamment aux ports, aux canaux, aux forts et aux routes. Le chemin de fer du centre, et particulièrement celui de Sceaux à Orsay, seraient frappés d'importantes réductions. Il y aurait suppression complète des huit millions demandés pour le chemin de fer de Lyon à Avignon. Toutefois, les travaux des autres lignes en cours d'exécution ne seraient point interrompus. Du reste, il paraîtrait que la commission pense que toutes les recettes doivent être maintenues afin que les ressources de l'Etat ne subissent aucune diminution. Les réductions proposées sont évaluées à cent millions, et, malgré cette économie, le budget des dépenses pour l'année courante excéderait encore de 50 millions celui des recettes.

(Correspondance particulière du PRÉSIDENT.)

Paris, 19 février 1849.

M. Dufaure a dit, dans la discussion de la proposition Rateau : « Nous sommes dans la situation où était la France entre le 9 thermidor et le 18 brumaire. » Tout le monde, à Paris comme dans les provinces, pense comme M. Dufaure et juge essentiel que cette situation, dangereuse par son inexactitude, cesse le plus tôt possible, et elle ne peut avoir un terme que dans les élections générales. Aussi les élections sont-elles devenues la pensée unanime et dominante.

Toutes les nouvelles que les représentants reçoivent de leurs départements leur annoncent que le mouvement électoral commence partout et présage une intensité peut-être supérieure encore à celle qui a caractérisé ce-

lui du 10 décembre. On voulait alors, dit une lettre qui nous a été montrée, se défaire de la coterie du *National*, proche parente de la République rouge; aujourd'hui, on veut se débarrasser pour tout de bon de l'une et de l'autre, on veut en finir avec toutes les nuances de l'anarchie; une pensée éclatante et lumineuse dominera exclusivement les élections dans toute la France: l'ordre. A Paris, les comités s'organisent et il y en a déjà qui ont lancé leur circulaire d'inauguration. La réunion de la rue de Poitiers a, dans sa séance d'hier, formé définitivement le comité composé de 50 de ses membres. Il est pris dans toutes les nuances de la droite et les noms les plus recommandables dans le parti de l'ordre y figurent à côté des plus illustres.

Une discussion consciencieuse, approfondie et souvent fort vive a précédé la formation définitive de cette liste, ainsi que le choix des membres qui la composent. Enfin, elle a été arrêtée, et les noms des membres du comité seront publiés très prochainement. Le comité est maintenant chargé de s'adjoindre 50 membres, non représentants, qu'il prendra, sans avoir besoin de faire discuter ces choix par la réunion, parmi les personnages politiques les plus honorables et les plus influents du parti modéré, en les choisissant dans toutes les nuances de ce parti.

On pense que ces travaux préliminaires d'organisation ne seront pas longs, et que le comité pourra être installé, pourra publier sa circulaire et fonctionner aussitôt après la troisième délibération de la loi électorale.

On dit que des amis de M. Dufaure feront partie de ce comité, mais que lui-même n'y entrera pas personnellement, bien que ses tendances actuelles soient toutes acquises au parti de l'ordre et de la modération.

On dit que quelques républicains modérés de la veille figureront aussi sur la liste des membres du comité de la rue de Poitiers. En un mot, ce sera le faisceau de toutes les forces du parti qui veut l'établissement définitif de l'ordre matériel et moral en France.

M. Malbois vient de présenter une proposition tendant à réglementer le congé à accorder aux membres de l'Assemblée constituante.

M. Malbois, bien entendu, demande l'urgence pour sa proposition et le renvoi aux bureaux; en voici le texte :

Art. 1^{er}. — Il ne sera délivré de congés, aux membres de l'Assemblée constituante, que sur des motifs graves dont la chambre sera juge. Chaque congé sera constaté par une délibération spéciale.

Art. 2. — Les noms des membres qui s'absenteront sans être munis d'un congé ainsi délivré, seront inscrits au *Moniteur*, et, par les soins du citoyen président, signalés à l'appréciation des électeurs de leur département respectif.

Comme on voit, M. Malbois ne plaisante pas. Nous verrons si ce projet remédiera à quelque chose et si une mesure énergique appliquée à temps redonnera un peu de vie à une Assemblée qui se meurt.

Le comité des affaires étrangères va examiner un projet de loi de M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, ayant pour objet la demande d'un crédit de 522,019 fr. 85 c., nécessaire pour le paiement du troisième semestre de l'emprunt grec, à échoir.

M. Drouyn de Lhuys a déclaré l'urgence.

On avait répandu quelques vagues rumeurs depuis deux jours sur un embarras où se trouverait le trésor pour payer le semestre de la rente 5 1/2 % en mars. On disait que peut-être un emprunt serait nécessaire pour y faire face. D'après des informations sûres, nous savons que le crédit que le trésor possède de la Banque est plus que suffisant pour subvenir à ces paiements, et que la Banque est prête à réaliser les fonds nécessaires au ministère des finances.

L'encaisse de la Banque en numéraire est tellement élevée, qu'il est plutôt un embarras qu'un danger. Les rentiers peuvent donc être dans une tranquillité complète.

BOURSE DU DIMANCHE 18 FÉVRIER.

Les fonds publics conservent une très grande fermeté. Hier soir, à la petite bourse du passage de l'Opéra, le 5 %, qui avait fermé au parquet à 81 55, s'est élevé à 82 10, et est resté à 81 95.

Aujourd'hui dimanche gras, il y avait peu de spéculateurs au passage; le 5 % était, à 2 heures, à 82 offert, et 81 90 demandé.

Il ne circulait aucune nouvelle digne d'être reproduite.

NOUVELLES D'ITALIE.

Turin, 17 février.

Radetzki a fait publier une proclamation dans laquelle il exalte la bravoure de l'armée autrichienne pendant la dernière campagne et la sévère discipline qu'elle a observée; il rappelle les applaudissements qu'elle a obtenus de l'Europe, et la gloire qui l'attend dans les nouveaux combats qui vont se livrer.

Il y a eu ici une démonstration en faveur de l'envoyé hongrois Shleny; il a été très-sensible à cette expression de sympathie, et il en a remercié le peuple piémontais en termes pleins de chaleur.

On nous assure qu'il y a des soulèvements dans le Parmesan, et que des coups de fusil ont été échangés avec les Autrichiens.

Rome, 10 février.

Nos troupes sont parties pour la frontière de Naples; il règne dans cette dernière capitale une grande fermentation.

Le président de l'Assemblée constituante a adressé une invitation au peuple toscan pour l'engager à se réunir à la Constituante romaine, et ne former qu'une seule nation.

Le ministre de la guerre a investi le lieutenant-colonel Berti-Pichat du commandement de la troisième division militaire; mais, par une déclaration inattendue, cet officier a remercié de l'honneur qu'on a voulu lui faire et a donné sa démission.

Florence, 15 février.

Empoli est le théâtre des excès les plus condamnables: des dévastations, des incendies, des pillages sont commis par des bandes de malfaiteurs aux cris de: vive le saccage! vive le communisme!

Une expédition y a été envoyée sous les ordres du général d'Aspice, pour réprimer ces actes de vandalisme.

Hier, la population s'est portée sur la place du Peuple, accompagnant un arbre de la liberté qui devait y être planté; il a été élevé aux cris de: vive la République italienne.

Guerrazzi a paru sur la terrasse du Palais-du-Peuple, pour haranguer les citoyens; dans l'ardeur de son improvisation, il faisait un amalgame de la Constituante avec la législative, de la légalité avec la nécessité, le tout pour engager le peuple à ne rien précipiter, mais à attendre la réunion de l'Assemblée qui doit décider de la forme de gouvernement à adopter par la Toscane.

Le peuple a vivement applaudi Guerrazzi aux cris de vive la République!

Chronique parisienne.

Latranquillité et le calme de Paris sont parfaits aujourd'hui.

La population nombreuse circule sur les boulevards et dans les lieux publics, comme c'est l'usage dans les jours du carnaval. On remarque partout un air de repos et de sécurité que rien ne trouble, et on s'aperçoit que lorsque les anarchistes laissent la capitale à ses inspirations et à ses habitudes, elle renait bien vite à cette confiance et à cette prospérité dont elle désire tant l'affermissement.

D'après quelques renseignements qui paraissent positifs, la propagande anarchique, qui a son centre à Paris et qui rayonne dans toute l'Europe pour le malheur de toutes les populations, a dirigé depuis quelques jours ses influences sur l'Espagne.

Elle a troublé l'Allemagne, elle a perdu l'Italie. Maintenant, elle en veut à l'autre Péninsule. Des émissaires sont partis. Des relations mystérieuses se sont établies, et à tout moment nos démagogues de Paris s'attendent à recevoir la nouvelle du contre-coup de leurs ténébreuses opérations en Espagne. On ne pense pas qu'ils réussissent à Madrid, à Barcelonne et à Séville comme à Rome et à Florence.

Un pénible incident a troublé hier la séance de l'Assemblée. Dans le cours de la discussion, M. Etienne Arago, interpellant avec une extrême vivacité M. Denjoy, avait imputé à cet honorable membre une part active à la rédaction du *Courrier de la Gironde*. Des explications en dehors de la chambre sont devenues nécessaires, et il en est résulté avec la dernière évidence que M. Denjoy n'avait rien de commun avec la feuille bordelaise. Dès lors, tout malentendu a disparu entre les deux représentants.

On assure que M. Jérôme Bonaparte, nommé ambassadeur de France à Madrid, emmène avec lui, en Espagne, en qualité de secrétaire de légation, son compatriote M. Galline-d'Istrie.

Un courrier extraordinaire est parti cette nuit pour Florence. Il porte des dépêches au chargé d'affaires de France. D'après le contenu de ces dépêches, il est formellement recommandé au représentant de la République de ne point entamer avec le gouvernement provisoire toscan de relations diplomatiques, et de n'avoir avec lui que les rapports officiels nécessaires pour veiller aux intérêts de nos compatriotes.

— Nous apprenons qu'il va être nommé un évêque *in partibus* de San Francisco. Les nombreuses émigrations qui ont lieu en ce moment en Californie ont engagé le saint-siège à prendre cette décision. C'est à un ecclésiastique français que sera conféré cette dignité.

Il partira pour la Californie avec plusieurs missionnaires.

— Presque toutes les troupes que les dépôts des régiments composant l'armée d'occupation du nord de l'Afrique, ont dû diriger sur les bataillons de guerre pour remplacer les congédiés, sont arrivés à destination. Dans l'espace de moins de deux mois, on a embarqué dans le port de Toulon 60 mille hommes environ pour l'Algérie.

— Un journal a publié récemment, sur les prisonniers détenus au fort de Vincennes, des détails qui sont entièrement inexacts. Nous sommes en mesure de garantir l'authenticité de ceux qui suivent :

Il est excessivement difficile de pénétrer dans l'intérieur du fort; on ne peut y parvenir que lorsqu'on est muni d'un permis de l'autorité supérieure. Un gendarme, qui se tient en avant de la grande porte d'entrée, accompagne le visiteur pendant qu'il la traverse, puis il le remet à un planton de service, qui fait contrôler le laissez-passer chez le concierge. On se rend ensuite chez le greffier en chef.

Après cette visite, on traverse la grande cour, encombrée de caissons remplis de munitions; de là, on passe dans une deuxième cour assez petite, et on se trouve à la porte du donjon. Le géolier se présente et demande de nouveau le permis, ainsi que le nom de la personne qu'on veut visiter; on parvient alors à l'escalier, dont tous les paliers sont garnis de factionnaires; Barbès occupe le premier étage, Blanqui le second et Raspail le troisième.

Lameublement de chacune des chambres se compose d'un lit de fer, d'une table de bois blanc et de quatre chaises de paille; elle est éclairée par une lucarne garnie de barreaux de fer, élevée à huit pieds du plancher.

Tous les jours, à tour de rôle, chacun des détenus peut monter sur la plate-forme qui se trouve tout au haut du donjon. De midi à trois heures, ils reçoivent leurs parents, leurs amis, et toutes les personnes qui justifient du besoin de les voir.

Presque tous les accusés paraissent décidés maintenant à se défendre devant la haute-cour; cependant, comme ils n'ont pas encore fait choix de leurs défenseurs, on sait que M. le président leur a désigné des avocats d'office.

— Il se forme actuellement à Londres, et elle sera bientôt formée, une société de gentlemen, dans le but de rendre sur la plus large échelle les visites aux gardes nationaux de Paris qui sont venus à Londres. Dans moins d'un mois, plusieurs milliers d'Anglais se rendront à Paris, où ils resteront huit jours; afin de leur assurer un gîte convenable, des hôtels entiers seront loués à Paris; des convois spéciaux seront retenus sur les chemins de fer des deux pays; il sera loué des bateaux à vapeur pour leur passage.

— M. Schœlcher, qui est un grand ami des noirs et des condamnés politiques, demandait que les condamnations politiques, quelles qu'elles fussent, ne privassent personne du droit de voter, et pour soutenir son dire, il s'appuyait sur un décret du gouvernement provisoire en faveur des condamnés politiques, avant février.

Or, ce prétendu décret du gouvernement provisoire n'existe pas; M. Victor Lefranc l'a affirmé, et M. Schœlcher est retourné à sa place sans montrer à personne la date du décret qu'il avait voté.

— Il est maintenant positif que M. Napoléon-Jérôme Bonaparte, représentant du peuple et colonel de la 2^e légion de la banlieue, est nommé ambassadeur près la cour de Madrid, et que M. d'Harcourt, ci-devant attaché à la mission de France en Chine, se rend avec lui en Espagne, en qualité de premier secrétaire, en place de M. de Valois, rappelé à Paris. On dit que M. Ferdinand de Lesseps, qui est en ce moment à Madrid, serait probablement le successeur de M. Adolphe Barrot à Alexandrie. Ce dernier, dit-on encore, serait envoyé à Rio-Janéiro en remplacement de M. Guillemot, et que M. de Montessuy serait nommé au poste de ministre du Hanovre en remplacement de M. Anselme Petetin, également appelé. On ajoute que quelques nominations moins importantes dans la carrière diplomatique sont signées depuis quelques jours par le président de la République.

— Le mouvement industriel et commercial renaît. L'aspect de Paris s'anime. Les commandes de l'étranger arrivent à Lyon, ainsi que nous l'avons dit. Depuis le commencement de ce mois, les demandes parvien-

nent dans les forges de la Haute-Marne. Les plus importantes usines ont reçu des commandes pour plusieurs mois, et il en est de même des feux sont en activité. Au Havre, même mouvement de reprise et de faveur. Les principaux articles, surtout les cotons, donnent lieu à d'importantes transactions, et il y a dans les cours une amélioration marquée.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 17 février. — Présidence de M. A. MARRAST.

L'Assemblée décide que les interpellations de M. Pelletier, relative à la garde mobile de Lyon, auront lieu lundi 19.

M. Marius André propose un amendement ainsi conçu :

« Le jour de l'ouverture du scrutin devra toujours être un dimanche ou un jour légalement férié. »

Cet amendement est adopté.

Art. 25. Les électeurs se réunissent au chef-lieu de canton. (Adopté.)

Art. 24. Néanmoins en raison des circonstances locales, le canton peut être divisé en circonscriptions.

M. Dufournel propose de supprimer les articles 24, 25 et 26, et de les remplacer par cette disposition :

« Néanmoins, en raison des circonstances locales, le canton pourra être divisé en plusieurs circonscriptions. Cette division sera faite par le préfet, conformément à l'avis du conseil général. »

M. DUFURNEL : Dans votre séance du 20 octobre, relative à l'élection du président de la République. Vous avez décidé que le canton serait divisé en circonscriptions par le préfet du département conformément à l'avis du conseil-général. La commission vous propose de revenir sur cette décision. Elle ne trouve pas, sans doute, qu'il y ait assez de papiers concentrés à Paris. (Très-bien!) Le conseil d'Etat peut-il bien être juge à deux ou trois cents lieues de distance de ces convenances locales (très bien à droite) et le contrôle du conseil-général n'offre-t-il pas plus de garantie que celui du préfet? A-t-on donc oublié l'intervention scandaleuse des ministres de la monarchie dans les luttes électorales. (Très-bien! très-bien!) En attribuant la décision définitive au conseil d'Etat, vous vous exposez à créer, entre des pouvoirs indépendants, un antagonisme dont les résultats seraient fâcheux et dont la responsabilité même pourrait retomber sur vous.

Quant aux circonscriptions, je maintiens qu'il est des localités où trois et même quatre circonscriptions sont insuffisantes. Dans le département du Nord, par exemple, il est des électeurs qui ne sont pas à plus d'une lieue du scrutin, tandis que dans la Haute-Saône il est des électeurs qui seraient encore éloignés de deux ou trois lieues du scrutin, avec trois ou quatre circonscriptions. C'est trop pour des vieillards, pour des infirmes, pour des gens occupés, à moins qu'on ne veuille faire du suffrage universel un mensonge.

L'amendement que j'ai l'honneur de vous proposer n'étant guère que la reproduction de votre décret du mois d'octobre, j'ai confiance que vous n'hésitez pas à l'adopter.

M. OSCAR LAFAYETTE : Comme l'honorable membre, je suis d'avis que le conseil général est le meilleur juge des circonscriptions. Mais je ne puis admettre que cette division puisse avoir lieu à l'infini. Je vous propose donc de revenir purement et simplement à ce que vous avez décrété le 24 octobre : Le tableau des circonscriptions sera arrêté par le conseil d'Etat, conformément à l'avis du conseil-général.

M. MONTALEMBERT : Votre commission propose des innovations graves. D'abord elle réduit à trois le nombre des circonscriptions, alors que quatre avaient paru insuffisantes. Elle donne au conseil d'Etat, corps politique, le droit de fixer ces circonscriptions, et ce droit, elle en prive les conseils généraux. C'est une injure que vous faites à ces assemblées qui, après avoir établi les circonscriptions à la satisfaction de tous, ont émis le vœu non-seulement que le nombre des circonscriptions soit maintenu, mais même augmenté. En présence de ces vœux, proposer à l'Assemblée de revenir sur son décret du mois d'octobre, c'est, je le répète, faire injure aux conseils généraux. Le sort de la Constitution dépendra en grande partie de l'article que vous allez voter. Savez-vous ce que c'est que la Constitution et la République?... (interruption), j'entends pour la campagne. La République, pour les populations rurales, c'est le suffrage universel. Prenez donc garde de ne pas compromettre cette institution glorieuse en constituant au profit des populations des villes un privilège qui serait dangereux. J'espère vous le démontrer en peu de mots. Je serai bref, mais je serai franc. Je ne relèverai pas cette contradiction de certains de nos collègues qui demandent des encouragements pécuniaires pour l'agriculture et refusent aux agriculteurs l'exercice de leurs droits politiques. (Explosion de murmures à gauche.) On transforme ainsi le suffrage universel en une sorte d'impôt. (Nouvelle interruption à gauche.) Ces interruptions ne m'empêcheront pas de continuer; elles m'honorent aux yeux de mes concitoyens. (Bravos à droite. — Rumeurs à gauche.) M. le président, vous m'avez toujours protégé à cette tribune. Vous me continuerez cette protection.

M. LE PRÉSIDENT : L'orateur n'a rien dit qui motive ces interruptions.

M. MONTALEMBERT : Je suis résolu à ne pas quitter la place. Allons au fond de la question et parlons franchement. Ce qu'on redoute, ce sont les influences locales, influences aristocratiques ou théocratiques : la noblesse et le clergé, toujours la même histoire.

Je le répète, ces influences, on les exagère, et ce n'est pas pour elles que je plaide. C'est pour le paysan, le paysan libre et pauvre dans sa chaumière, et qui est, pour moi, le type le plus complet de la démocratie, de la bonne démocratie. Mais prenez garde, ces précautions tourneront contre ceux qui les emploient. Les peuples, et surtout le peuple français, pardonnent à ceux qui les oppriment, jamais à ceux qui les trompent. Ils pardonnent aux oppresseurs, jamais aux hypocrites. (Bravos prolongés.) Mais il faut le dire, ça a été le tort de tous les gouvernements, tous, sans exception, de manquer de franchise et de bonne foi. Le tort de tout parti qui arrive au gouvernement, c'est de traiter la France, non pas comme une victime ou un vaincu, mais comme un écolier et de se constituer son pédagogue. (Hilarité bruyante.) Tandis qu'il faudrait, ce grand pays, le traiter en homme fait, aller droit au but et lui dire : Venez à nous, car le pouvoir c'est vous; la France c'est vous; (Très bien!) cela devrait être surtout dans une république. Je l'ai dit plus haut, ne constituez pas un privilège contre les campagnes au profit des ouvriers des villes, qui, il faut bien le dire, sont trop souvent les soldats de l'émeute et de l'anarchie, tandis que les paysans sont essentiellement les soldats de l'ordre. N'est-ce pas chez eux que se recrute, pour les trois quarts, cette brave armée qui est notre rempart, quelquefois notre unique rempart contre les ennemis de la société, en présence des doctrines anti-sociales qui infectent de plus en plus la société.

M. Oscar Lafayette répond en quelques mots à M. de Montalembert et retourne contre lui le mot d'hypocrisie aux bravos prolongés d'une grande partie de l'Assemblée.

M. Montalembert proteste vivement contre cette attaque personnelle.

M. DANJOY. Laissez, vous êtes assez vengé par le mépris. (Interruptions violentes. Longue agitation.)

La séance continue.

Suite et fin de la séance du 17 février 1849.

M. DE MONTALEMBERT continuant : Toutes les fois que j'ai paru au milieu de ces nombreux bataillons composés d'enfants de la campagne, des provinces les plus éloignées, enlevés par la loi à leurs chaumières et à leurs petits patrimoines, et réunis autour de vos foyers et autour de cette enceinte même, couchant sur le pavé et sur la paille pour nous défendre, pour vous défendre (Interruption à gauche), je me suis dit avec une profonde émotion : Ces hommes là sont des fils de paysans qui combattent pour nous, pour vous, pour la société, pour la propriété....

Ces hommes-là défendent, non-seulement au prix de leur sang, mais au prix de leur repos, au prix de leur santé, ils défendent la famille, la propriété, la société; la société, où ils n'occupent qu'un rang si inférieur; la propriété, dont ils ne possèdent la plupart qu'une parcelle; la famille, c'est-à-dire la nôtre, la vôtre, car la leur est à cent lieues de l'endroit où ils exposent leur vie. (Mouvements divers.) Et pour récompense, que nous proposez-vous? De priver leurs parents du droit de voter à l'égal des ouvriers des villes. (Vives réclamations à gauche.)

En résumé, voici ce que j'ai à dire : Vous rêvez je ne sais quelle conspiration éventuelle et chimérique qui se formerait à l'abri des châteaux et des presbytères, et vous fermez les yeux à la conspiration menaçante et flagrante des doctrines anti-sociales qui infectent chaque jour davantage les populations ouvrières des villes. (A la question!)

C'est la question, et le vif même de la question. Ces doctrines n'ont point encore infecté les campagnes; eh bien! dans ces circonstances, en présence de ces dangers...

PLUSIEURS MEMBRES : A la question!

M. LE PRÉSIDENT : Vous n'êtes pas juges de la manière dont l'orateur envisage la question. M. de Montalembert sait très bien ce qu'il dit.

UNE VOIX : Il ne le sait que trop!

M. DE MONTALEMBERT : Je ne m'en suis pas départi un instant, sans quoi M. le président m'y aurait rappelé, sans que vous ayez besoin d'intervenir.

Je disais qu'en présence d'un tel danger, et je n'ai plus que ce mot à dire, en présence d'un tel danger, affaiblir à un degré quelconque le poids dont les masses rurales doivent peser dans la balance des destinées de la nation, priver un seul paysan de l'exercice facile et naturel du suffrage universel, c'est commettre un acte de folie inexplicable ou bien un forfait, un véritable forfait contre la société. (Vive approbation à droite. Longue agitation.)

Un incident vient jeter la plus vive agitation au sein de l'Assemblée.

M. E. Arago dit quelques mots très vifs qui accusent M. Denjoy de prendre part à la rédaction du *Courrier de la Gironde*. Les deux membres sortent du *Courrier* accompagnés de plusieurs représentants.

Reprise de la discussion.

Adoption de l'article 25. Le renvoi de l'art. 26 est pro-

posé, mais la majorité le rejette par 385 voix contre 365.
L'article 26 amendé est adopté.
La discussion de l'article 27 est renvoyée à lundi 29.
La séance est levée.

Nouvelles de Lyon.

Les scènes tumultueuses qui se passent depuis plusieurs jours sur la place Louis XVIII, auprès de la statue de l'Homme-du-peuple, ont recommencé hier au soir avec un redoublement de gravité.

Des agents de police s'étant présentés dans les groupes pour les dissiper, et ayant voulu procéder à l'arrestation des individus les plus turbulents, se sont vus assaillis de coups de pierres et ont été forcés de se retirer. Une compagnie de dragons est alors sortie de la caserne, mais au moment où elle approchait de la foule, elle a été accueillie par des huées et bientôt accablée de coups de pierres.

Ainsi maltraités, les soldats ont dû se défendre, et ils ont mis le sabre au poing. La place a été promptement balayée mais non sans quelque résistance. Quelques dragons ont reçu des contusions. Des agitateurs ont, de leur côté, été atteints par des coups de sabre. Mais ces blessures, chez les uns comme chez les autres, ne présentent heureusement aucune gravité.

Les groupes, en se retirant, se sont divisés dans toutes les directions, et les personnes qui en faisaient partie poussaient des cris discordants et ont excité quelque tumulte dans les rues voisines de la place.

Commencées à neuf heures, ces scènes ne laissent plus aucune trace quelques instants après.

Nous espérons que l'autorité prendra des mesures pour éviter le renouvellement de ces désordres.

—Voici d'autres détails sur les scènes d'hier au soir.

L'attaque a commencé contre un adjudant de dragons qui se rendait à la caserne; cet officier, en butte aux mauvais traitements des perturbateurs, n'a pu être dégagé par les agents de police; c'est alors que la troupe est intervenue. Elle n'a fait usage de ses armes qu'après les sommations régulières et en face de la résistance des émeutiers.

Un individu est tombé assez gravement blessé, c'est le seul qui le soit dangereusement. Il a été reconnu pour l'un des agitateurs qui ont établi, depuis plusieurs jours, leur quartier-général place Louis XVIII.

Il était porteur d'un de ces casse-têtes, ingénieuses machines à assommer, comme les appelle le *Peuple Souverain*, et cependant ce perturbateur si cruellement puni, n'appartient pas à la société de l'Ordre qui, suivant le même journal, avait le monopole de cet instrument. (*Salut Public.*)

— M. le maire de Lyon, par suite des troubles qui ont un instant répandu quelque agitation dans le quartier de Perrache, vient de faire afficher la loi sur les attroupements. En même temps, M. Reveil invite les citoyens au calme et à la tranquillité.

— M. Collet-Meygret, avocat, est nommé membre du conseil de préfecture du département du Rhône, en remplacement de M. Sigaux.

M. de Villaine, avocat, provisoirement investi des fonctions de membre du conseil de préfecture du département du Rhône par le commissaire du gouvernement provisoire, est confirmé dans ces mêmes fonctions.

M. Pelvey, ancien secrétaire général du Rhône, est nommé membre du conseil de préfecture de ce département en remplacement de M. Dubois.

M. Pelvey est en outre chargé de remplir les fonctions de secrétaire-général.

— M. Bacot, ancien procureur de la République, a été réinstallé dans les fonctions d'adjoint au maire de Lyon, fonctions qu'il occupait déjà avant d'entrer dans la magistrature.

— L'exposition de la Société des Amis-des-Arts sera close dimanche prochain, 25 février.

— Hier, à la Guillotière, dans un appartement voisin de la place des Pères, un ouvrier menuisier s'est suicidé en se portant à la gorge plusieurs coups d'un instrument tranchant.

— Un jeune homme des Brotteaux qui s'était marié jeudi à l'Arbresle, ramenait samedi matin son épouse, âgée à peine de 18 ans. En arrivant, elle demanda à se reposer un instant, se sentant fatiguée du voyage; mais à peine se fut-elle jetée sur un lit, qu'elle mourut d'un épanchement dans le cerveau. Tous les secours qu'on s'est empressé de lui prodiguer ont été sans résultat.

— Ce triste accident a produit, dans le quartier où il est arrivé la plus douloureuse impression.

— Le directeur des postes prévient le public qu'à partir du lundi 19 février courant, les dépêches de

Paris arriveront à Lyon par la malle-poste, ainsi que cela se pratiquait antérieurement au 15 novembre dernier.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 12 février. — Huit ou neuf plénipotentiaires de gouvernements allemands (parmi lesquels on ne remarque pas de plénipotentiaire d'un royaume) se sont réunis chez le plénipotentiaire prussien pour délibérer en commun; ces délibérations ont conduit à une rédaction commune des déclarations à faire au pouvoir central; cette rédaction est même déjà soumise à l'assentiment du gouvernement prussien, et l'on s'attend à la voir bientôt communiquée au pouvoir central.

BERLIN, 13 février. — Au nombre des nouvelles élections à la première chambre que nous apporte aujourd'hui le *Moniteur prussien*, on remarque celles-ci :

S. A. R. le prince de Prusse; le ministre de la guerre de Strotha; le ministre des cultes de Ladenberg, élu dans deux cercles différents; le sous-secrétaire d'Etat de Pommer-Esche, également élu deux fois; le sous-secrétaire d'Etat comte Bulow; le ministre d'Etat Milde.

Suivant la *Réforme allemande*, le résultat des élections à la seconde chambre est que, de 350 députés, 192 appartiennent au parti conservateur et 158 au parti libéral; ainsi le parti conservateur est en majorité de 34 députés.

AUTRICHE. — VIENNE, 11 février. — On annonce que le 15 mars prochain une constitution octroyée sera promulguée et qu'une grande fête sera célébrée à cette occasion.

La diète de Kremsier sera dissoute, et l'état de siège levé.

Le ministère pense que jusqu'à cette époque la tranquillité sera rétablie en Hongrie.

VIENNE, 12 février. — La nouvelle de l'entrée prochaine des Russes dans la Transylvanie paraît se confirmer. Suivant une lettre de Bucharest, une notabilité russe a reçu, le 2 courant, dans un bal, la nouvelle de l'arrivée d'un courrier de Saint-Petersbourg, qui apportait au général du cinquième corps d'armée russe, l'ordre d'entrer dans la Transylvanie à la première demande des autorités autrichiennes. Le même a apporté au général Paskewitch, à toutes les troupes russes stationnées le long de la frontière de la Galicie et de la Transylvanie, de franchir la frontière à la première demande du général autrichien.

VIENNE, 10 février. — On a déjà parlé des mauvais traitements que les chevaux-légers du prince Windischgraetz ont fait subir au rédacteur de la *Gazette populaire* de Graetz. Le peuple, indigné de cette conduite, a fait tomber de son cheval le capitaine qui conduisait cette troupe, et ce n'est qu'avec peine qu'on a pu le soustraire à la justice du peuple.

Le conseil de guerre agit très activement à Pesth et ne cesse de prononcer des condamnations. Le comte Lazar et baron Nidersperg, anciens officiers impériaux qui avaient pris du service dans l'armée hongroise, ont été condamnés tous deux à être pendus; mais le prince Windischgraetz a commué la peine en celle de dix années de forteresse. On a exécuté plusieurs simples soldats pour la même cause.

Le ministère des finances n'est pas en état de se procurer sans hypothèque le crédit accordé de soixante millions de florins. On s'attend donc à voir le ministre des finances demander prochainement à la diète l'autorisation d'hypothéquer cet emprunt. On considère les biens de la couronne hongroise comme devant servir d'hypothèque.

On parlait hier d'une tentative de donner un charivari au gouverneur Welden. Mais les mesures de précaution prises par les autorités ont mis obstacle à l'exécution de ce dessein.

KIEL, 12 février. — Une lettre de Copenhague, en date du 8 courant, annonce que le gouvernement danois dénoncera l'armistice. Un officier de marine est parti en courrier avec les papiers nécessaires pour Londres, en passant par Hambourg et Ostende.

BERLIN, 15 février. — On prépare ici un grand banquet démocratique pour le 22, dans la salle de Krol. Il s'agit de faire une démonstration contre le ministère. Tous les électeurs démocrates de notre ville y prendront part, et entre autres les électeurs démocrates primaires. On a invité les six députés de la ville, et on espère que d'autres députés prendront part au banquet.

On oublie seulement que le général Wrangel pour-

ra bien interdire ce banquet. Depuis dimanche dernier, les troupes sont consignées dans leurs casernes, et de nombreuses patrouilles parcourent la ville le jour et la nuit.

— On mande de Munich que la chambre sera prorogée à six semaines et non pas dissoute.

ANGLETERRE. — LONDRES, 16 février. — Les nouvelles de certaines parties de l'Irlande et surtout celles du Sud, continuent à être déplorables; la misère y sévit d'une manière effrayante; des familles entières meurent de faim, et les fermiers désertent ces désastreuses contrées.

Le *Morning-Post* prétend savoir que Cabrera devait être en état de reprendre la campagne, le 12 ou le 13 février.

Le club de la marine de Londres a donné un banquet auquel a été invité le représentant de la République française, l'amiral Cécile. Des toasts ont été portés au président de la République française et à l'amiral français.

LONDRES, 17 février. — On a reçu des nouvelles de New-York du 28 janvier. Le congrès américain discutait la question de l'esclavage. L'ordre se rétablit dans l'Yucata.

En Californie, la recherche de l'or se continuait avec un grand succès. Cet or est, dit-on, d'une qualité supérieure.

— D'après les dernières nouvelles arrivées, le gouvernement haïtien se proposait d'attaquer la ville de St-Domingue. Plus de 4,500 hommes devaient être employés dans cette opération.

Des meetings s'organisent partout dans l'intérêt de l'agriculture.

Nouvelles diverses.

BOUTADES RIMÉES.

Invocation des Français.

Broyés comme sous une meule,
Père Eternel nous t'invoquons !
Fais que chez nous la neige seule
Envoie encor des *Blancs-Flocons*.

Un flou régénéré.

Un franc voleur, qui de son frère
Prenait tout le bien sans pitié,
Communiste, se régénère;
Il n'en veut plus que la moitié;
Ainsi des porcs la vile tourbe,
Qui dans la fange fait son lit,
Se lave au milieu de la bourbe
Où tout le monde se salit.

J. PETIT-SENN.

— L'avant-dernière nuit, un commissaire de police, assisté de nombreux agents et d'un fort piquet de gendarmerie, a opéré une descente de justice rue de Meaux, 8, dans les vastes bâtiments désignés sous le nom de *Petit-Bicêtre*. Cinquante-huit individus y ont été arrêtés; on y a saisi des fusils et quelques cartouches.

La plupart des individus arrêtés sont signalés comme des rôdeurs de barrières, des voleurs sur les routes ou des vagabonds.

— Dans une réunion au passage Jouffroy, les commissaires nommés par les actionnaires du chemin de fer de Lyon à Avignon à l'effet de poursuivre la dissolution de la société, les ont convoqués afin de se faire autoriser à suivre le remboursement du cautionnement retenu indûment par le trésor et à faire rédiger dans ce but, par les sommités du barreau, un mémoire qui servirait de base aux discussions que pourra soulever la restitution demandée.

L'assemblée peu nombreuse a ajourné la délibération à six semaines.

BOURSE DE LYON. — 19 février 1849.

5 0/0 50. — 5 0/0 81 40, 81 60. — Chemins de fer: Orléans, ferme, 788. — Centre, ferme, 512. — Nord, ferme, 452, 457; d. 10. 442. — Mines de la Loire, ferme, 290, 288; d. 10. 297, 295. — Gaz de Lyon, 1075. — Gaz de Strasbourg, 1,025.

Guérison

prompte et sans mercure, des maladies

TANT ANCIENNES QUE NOUVELLES.

Le Rhumatisme, la Goutte et toutes les maladies de peau se dissipent en peu de jours, par un système dépuratif tout végétal. — S'adresser en confiance à la pharmacie, rue de Puzy, n.° 6.

A. MEINEL, gérant.

GHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.